

## POUR NOUS JOINDRE

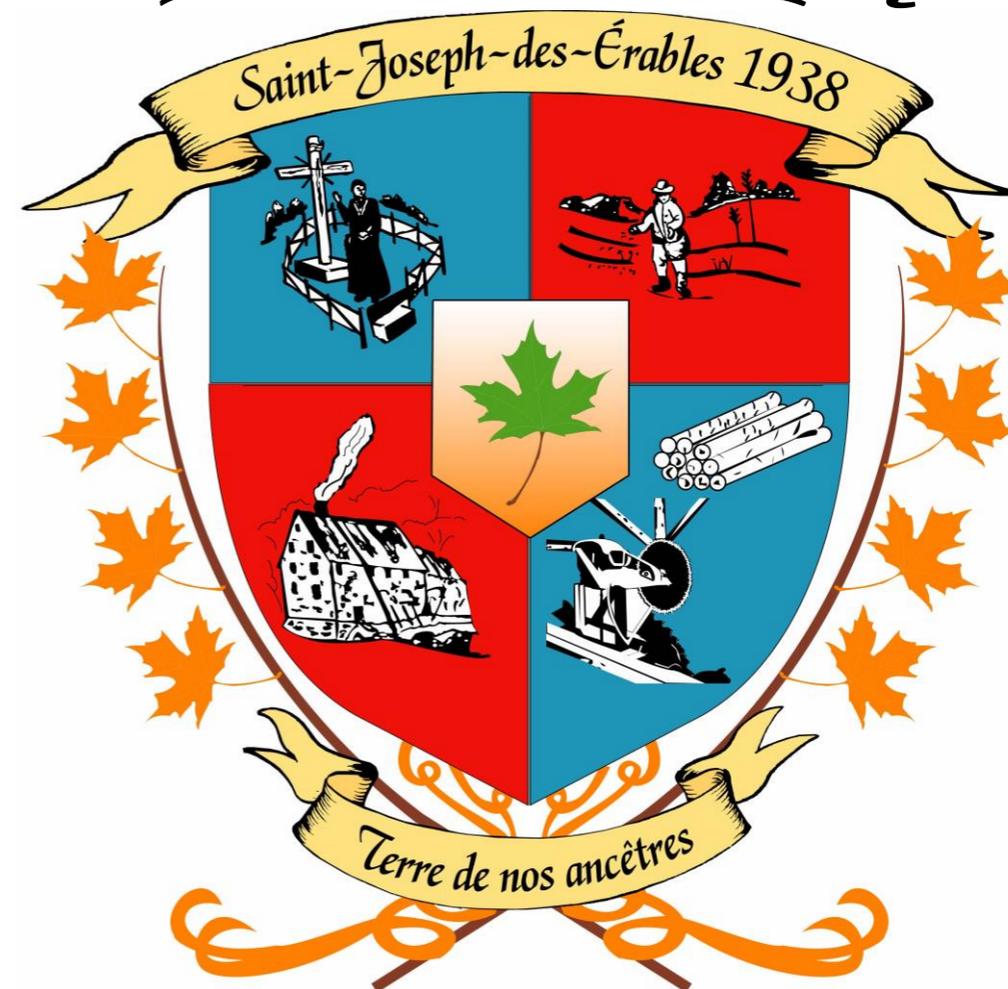
### DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu ..... 418-397-4772  
Télécopieur ..... 418-397-1555  
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com  
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :  
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 33, numéro 2, mars 2019

# Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0  
[www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)  
Rédaction : Sophie Fortier

## Le mot du maire

Bonjour à tous,

Récemment, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a initié une demande au Ministère des Transports dans le but de planifier la construction d'un nouveau pont à 2 voies, enjambant la rivière Chaudière. Plus que centenaire, le pont actuel a bien servi au développement de la région dans le passé, il est maintenant temps de se tourner vers l'avenir. Nous pouvons observer un parc automobile grandissant, des camions plus imposants, plus présents et nécessaires au développement économique, s'ajoutant à cela, l'état de la structure métallique du pont et j'en passe. Toutes ces raisons sont bonnes pour demander aux municipalités et aux MRC environnantes de nous appuyer dans cette démarche. En faisant cela tous ensemble, nous souhaitons remettre dans les priorités du Ministère des Transports la sécurité et la fluidité des transports entre la rive Est et la rive Ouest de la rivière Chaudière à la hauteur de St-Joseph-des-Érables. À suivre...



Jeannot Roy, maire

Sur ce, je vous dis à la prochaine.

### Rapport du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 12 mars dernier, le rapport financier, pour l'année 2018 révèle des revenus de fonctionnement de 671 042 \$, des dépenses de 776 992 \$ pour un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 105 950 \$ et le surplus affecté de 75 000 \$. La municipalité dispose d'un déficit en 2018 par contre il faut prendre en considération qu'il y a eu davantage de travaux de voirie comparativement à l'année financière 2017 où il n'y avait pas eu de travaux dû à l'attente d'une subvention. Au 31 décembre 2017, il y avait un surplus accumulé non affecté de 367 380 \$.

### Horaire de l'inspecteur en bâtiment

Notre nouvel inspecteur en bâtiment, monsieur Steve Breton sera présent au bureau municipal à chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois. Durant cette période, celui-ci pourra répondre à toutes vos questions reliées aux règlements d'urbanisme. Vous pouvez également le contacter par courriel à l'adresse suivante : [permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com)

### Dégel et nids de poule

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous être occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.

### Collecte des ordures

Selon l'entente avec les services Matrec, la collecte des ordures se fait à partir de 6h, le lundi matin. Nous vous suggérons de mettre votre poubelle au chemin la veille de la cueillette.

### Défi santé 2019

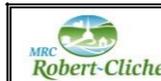
#### **Pas besoin d'être un athlète pour réussir le Défi**

Du 1<sup>er</sup> au 30 avril, « entraînez » vos habitudes de vie en relevant le *Défi Santé!* Engagez-vous à poser des gestes simples pendant 1 mois pour atteindre 3 objectifs qui favorisent la santé physique et mentale :

- Objectif 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- Objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour. Et pour les jeunes, c'est au moins 60!
- Objectif Zen : prendre un moment pour se détendre chaque jour

Un défi collectif et motivant qui fait tellement de bien! Trucs pratiques, recettes, offres exclusives et prix à gagner vous attendent. Bien-être et énergie en prime!

Seul, en famille ou en équipe, prenez le départ avec nous! **Inscrivez-vous à [DefiSante.ca](http://DefiSante.ca).**



## AVIS PUBLIC

### **AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE**

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour les années 2019-2020 sont indiquées au tableau 1. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

Donné à Beauceville, le 13 février 2019.

  
Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier

**TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours des années 2019-2020 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.**

NUMÉRO	VOIE	MUNICIPALITÉS
108 À 176	ÉRABLES	Saint-Joseph-des-Érables

### Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 2 avril à 19 h 00.

## Surveillance de la rivière Chaudière

La période de fonte des neiges s'amorce, nous vous rappelons que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) offre un service gratuit d'abonnement aux alertes de variation du niveau de la rivière Chaudière. Pour adhérer à cet outil pratique, rendez-vous le site internet de la municipalité, [www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com). Repérez le menu « Citoyens », cliquez sur l'onglet « Surveillance de la rivière Chaudière », vous serez automatiquement redirigé sur le site du Système de surveillance de la rivière Chaudière et cliquez sur l'onglet « Abonnement ».

En plus du courriel, vous pouvez également y inscrire un numéro de téléphone cellulaire auquel vous sera transmis un message texte lors de l'émission d'un avis. Cet outil est un complément essentiel au Système de surveillance de la rivière Chaudière déjà en fonction. L'abonnement est valide pour une période de 6 mois, période à laquelle une nouvelle inscription doit être refaite.

De plus, prochainement, le Service de sécurité incendie et civile de la Ville débutera la surveillance de la RIVIÈRE CHAUDIÈRE. De plus, vous pourrez syntoniser la radio *CHEQ FM 101,5* ou vous pourrez visiter notre page Facebook et ainsi suivre l'évolution de l'inondation à Saint-Joseph-de-Beauce, ainsi que dans la région.

L'information concernant le pont de la rivière le Bras n'est pas inscrite sur le site de Surveillance de la rivière Chaudière. Voici une liste avec les niveaux lus à la station de Saint-Joseph correspondant à chacun des endroits où l'eau peut se retrouver sur la chaussée ;

- Route Lagueux (Rte 276) : 147.30 mètres
- Pont de la rivière Le Bras : 148.50 mètres
- Des Érables Nord : 148.70 mètres
- Des Érables sud (près du pont) : 149.06 mètres
- Des Érables sud (près de la borne-fontaine sèche) : 149.00 mètres

**\* Prendre note que les niveaux mentionnés représentent l'état de la rivière Chaudière pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables seulement**

**Urgence : 9-1-1, en tout temps Caserne : 418-397-6210**

**Site internet : [www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)**

**Facebook : [www.facebook.com/stjosephdeserables](http://www.facebook.com/stjosephdeserables)**

**Ministère des Transports : <http://www.quebec511.info> ou 1-888-355-0511**

Cependant, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire vous aviser que le citoyen est le seul responsable des moyens à prendre pour réduire les inconvénients causés par l'inondation printanière. En cas de besoin, vous pouvez vous procurer pompes et génératrices dans les commerces par exemple :

<b>Mécanique du Palais</b>	<b>418-397-5688</b>
<b>Location de Beauce</b>	<b>418-228-1718</b>
<b>Location d'outillage SML</b>	<b>418-387-2778</b>
<b>Location G. L'Outil Inc.</b>	<b>418-387-4212</b>

Nous vous remercions de votre collaboration, votre sécurité nous tient à cœur.



## **Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables**

370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

### **AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENTS NUMÉRO R-232-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 219-17**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 12 mars 2019, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no R-232-19 modifiant le règlement de construction de la municipalité;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 avril 2019 à compter de 18h30 à la salle du conseil de Saint-Joseph-des-Érables, située au 370-A rang des Érables, suite à l'adoption du projet de règlement suivant :

- Règlement R-232-19 amendant le règlement de construction no 219-17 visant à modifier les documents en annexes faisant parties intégrantes du règlement ainsi qu'une disposition sur les fondations ayant l'objet suivant :
  1. Abroger les articles 1.9 et 1.16 dans le but d'enlever les différents codes qui sont présentement en annexe du règlement de construction numéro R-219-17. C'est-à-dire le *Code de construction* du Québec-chapitre 1, Bâtiment et le *Code national du Bâtiment*, édition 2005. Ainsi que le *Code national de prévention des incendies*, édition 1995 et ses annexes.
  2. Abroger l'article 2.1 édictant des normes et caractéristiques à respecter pour les fondations de bâtiments principaux.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement R-232-19 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-deuxième jour du mois de mars 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **Gala musical à St-Joseph**



Avis à tous les amateurs de musique et de chansons!  
Veuillez noter que notre Gala Musical revient en force encore cette année pour célébrer les 40 ans de Chante la Joie!  
N'oubliez pas d'inscrire à votre agenda les dates des 2 spectacles qui auront lieu le vendredi le 26 et samedi le 27 avril 2019, 20h à la salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph. Les billets sont en prévente au coût de 18 \$ par adulte (20 \$ à la porte) et au coût de 10 \$ (12 \$ à la porte) pour les enfants de 17 ans et moins.

Invitation spéciale aux anciens choristes à qui nous ferons un clin d'oeil durant le spectacle.

Les billets sont en vente auprès des participants ou pour réservations : Mme Carole Vaillancourt (418-397-6797 ou 418-389-4388)